



Fiche de poste ENSA(P)

ENSA PARIS-MALAQUAIS-2025- 2130945-MCF TPCAUI cat 1 n°1

Maître ou maîtresse de conférences / Théories et pratiques de la conception architecturale et urbaine / Catégorie 1

Ref : 2025-2130945

Fonction publique

Fonction publique de l'État

Employeur

École Nationale Supérieure
d'Architecture de Paris-
Malaquais (ENSAPM)
Ministère de la culture

Localisation

ENSA de PARIS MALAQUAIS

Dépôt de candidature : <https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/concours-ensa-2026>

Date limite de candidature : lundi 13 avril 2026

Nature de l'emploi

Emploi ouvert aux personnes inscrites sur la liste de qualification
CNECEA

Catégorie

Catégorie A (cadre)

Métier de référence

Enseignante /
Enseignant dans le
supérieur

Corps

Maîtres de
conférences des
ENSA(P)

Vos missions en quelques mots

En tant qu'agent de la fonction publique de l'État, l'enseignant-chercheur (H/F) exerce ses missions au sein d'une ENSA-P, sous tutelle du ministère de la Culture. Il concourt à l'accomplissement des missions de service public des écoles nationales supérieures d'architecture prévues à l'article L. 752-2 du code de l'éducation en exerçant leurs fonctions dans les domaines mentionnés à l'article L. 952-3 du même code.

L'ENSA Paris-Malaquais recrute un enseignant chercheur (F/H) ayant une compétence dans le champ disciplinaire Théories et Pratiques de la Conception Architecturale et Urbaine (TPCAU). L'enseignant, architecte de formation et praticien, abordera l'architecture en articulation avec

la pratique de la scénographie et de l'installation architecturale. Il mettra en place des enseignements en lien avec l'architecture éphémère, l'installation et les enjeux de mise en scène. Il est attendu qu'il puisse théoriser et conceptualiser son approche, afin de s'inscrire dans une démarche de recherche création mobilisant les cultures de l'utopie et de la narration spéculative.

De manière plus générale, il interrogera des sujets liés à la théâtralisation de l'espace architectural et urbain. Il accompagnera les étudiants dans leur apprentissage du projet à la croisée des approches constructives, artistique et culturelles. Son enseignement encouragera les étudiants à aborder le projet du point de vue de sa résolution matérielle autant que dans sa portée symbolique, idéologique et politique. Il accompagnera les étudiants pour leur permettre d'articuler concepts et matérialités, intentions et dispositifs techniques, maquette et fiction.

L'enseignant assure les missions pédagogiques suivantes :

Cycle Licence

- Mise en place et implication dans des studios de projet
- Cours magistral ou cours optionnels
- Initiation à la recherche

Cycle Master

- Cours magistral ou cours optionnels
- Implication dans le séminaire de recherche
- Encadrement de PFE notamment dans le département Théorie, Histoire, Projet (THP)

Inscription dans le cadre de la recherche-crédation :

Il est attendu que l'enseignant accompagne des PFE et participe au développement de l'école dans la démarche de recherche-crédation, notamment dans le cadre de la mention architecture du doctorat SACRE.

En complément de ses missions d'enseignement et de recherche, l'enseignant :

- assumera des responsabilités d'expertise et d'évaluation ;
- s'engagera dans le développement de la collaboration ENSAPM – ENSBA et PSL ;
- s'impliquera dans la valorisation et la diffusion des travaux d'étudiants (expositions, édition, évènements, workshops hors les murs) ;
- contribuera à la vie de l'école à travers les missions qui lui incombent au titre de la pédagogie : participation aux entretiens d'admission, aux jurys, aux instances administratives de l'école, aux Journées Portes Ouvertes, aux actions en partenariat, etc. ;
- participera à la représentation de l'ENSA Paris-Malaquais, au niveau local, national et international.

Profil recherché

1 - Expériences et compétences souhaitées pour la mutation

Compétences techniques :

Activité architecturale avérée sur la question des pratiques expérimentales, des approches expérientielles et de la scénographie

Pratique internationale reconnue dans le domaine du commissariat d'exposition et de la scénographie

Activité régulière de recherche et de publication

Savoir-faire :

Expérience d'enseignement et de recherche sur des sujets liés aux questions de commissariat d'exposition et d'architecture éphémère

Capacité à mobiliser des approches exploratoires dans les enseignements

Capacité à diffuser et valoriser les résultats de travaux pédagogiques Capacité à travailler au sein d'une équipe pluridisciplinaire

Langues :

La possibilité d'enseigner en anglais serait appréciée.

2 - Rattachement à un collectif pédagogique et/ou de recherche (laboratoires...)

L'enseignant s'intégrera au département Théorie Histoire Projet (THP), l'un des six départements de l'école, ainsi que dans le laboratoire Infrastructure, Architecture, Territoire (LIAT).

En recherche, il est souhaité que l'enseignant :

- Participe aux publications scientifiques de l'école
- Participe à des projets de recherche
- S'implique dans des projets éditoriaux pour le rayonnement de l'école

3 - Diplômes ou expérience professionnelle requis

L'enseignant recruté sera architecte DPLG ou HMONP (ou titulaire d'un diplôme équivalent reconnu au niveau européen). Le doctorat est requis.

Il devra avoir développé une pratique d'agence confirmée, témoignant d'un engagement dans la recherche théorique et expérimentale à travers les projets conçus et réalisés. Expérience professionnelle internationale souhaitée.

Langues

Anglais

Avancé ou indépendant

Éléments de candidature

Personne à contacter

recrutements@paris-malaquais.archi.fr

À propos de l'offre

Informations complémentaires

Tous les postes du ministère de la Culture et de ses établissements sont ouverts aux personnes reconnues comme travailleur handicapé.

Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisations (RSO), le ministère de la Culture s'engage à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention de discriminations dans ses activités de recrutement. Une cellule d'écoute est mise à la disposition des candidats ou des agents qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement.

Conditions particulières d'exercice

Les obligations de service des enseignants -chercheurs sont celles qui sont définies par la réglementation applicable à l'ensemble de la fonction publique (1607 heures par année).

Le temps de travail de référence des maîtres de conférences des ENSA-P est constitué :

1° Par les services d'enseignement déterminés et répartis annuellement par rapport à une durée annuelle de référence égale à 320 heures de travaux dirigés (TD) ou 192 heures de cours magistraux (CM), ou toute combinaison équivalente en formation initiale, continue ou à distance. Ces services d'enseignement s'accompagnent de la préparation et du contrôle des connaissances y afférentes ;

2° Par une participation aux travaux d'une unité de recherche, dans les conditions fixées par II de l'article 7 du décret 2018-105 du 15 février 2018 relatif aux professeurs et maîtres de conférences des ENSA-P.

Les enseignants chercheurs sont astreints à résider sur le lieu d'exercice de leurs fonctions. Des dérogations individuelles limitées peuvent être accordées par le directeur de l'établissement.

Fondement juridique

Décret n° 2018-105 du 15 février 2018 portant statut particulier du corps des professeurs et du corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture. Notamment pour le concours : les articles 48 et 51 pour le corps des professeurs ou les articles 31 et 34 pour les maîtres de conférences :

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000036608725>

Liste de pièces à fournir :

Se reporter aux articles 8 et 9 et à l'annexe de l'arrêté relatif aux modalités générales des

opérations de recrutement par mutation, par détachement et par concours des maîtres de conférences et des professeurs des écoles nationales supérieures en architecture :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041513786>

Modalités de recrutement :

Les candidatures seront examinées par le comité de sélection de l'ENSA

Statut du poste

Poste à pourvoir au 01/09/2026

Qui sommes nous ?

L'ENSAPM, composante de l'Université PSL appartient au réseau des 21 écoles d'architecture. Elle a pour mission de former chaque année plus de 800 étudiants à l'ensemble des métiers de l'architecture, en accordant une place centrale à la recherche grâce à ses trois laboratoires.

L'école s'engage d'ailleurs pleinement dans la démarche de "recherche création", afin de questionner la recherche en architecture également à l'aune du geste pratique ou artistique. L'école offre une vision élargie de la culture et des métiers de l'architecture : de l'aménagement des territoires à la rénovation urbaine, de la conception des espaces publics à la réhabilitation des bâtiments, de la recherche à la programmation. Elle défend une pédagogie centrée sur la production du projet d'architecture, tout en valorisant l'autonomie de ses enseignements théoriques.

Malaquais offre à ses étudiants plusieurs doubles cursus. Elle est liée par des conventions avec de grandes institutions culturelles parisiennes, et par plus de 50 accords avec des écoles étrangères en corrélation avec sa stratégie internationale.

Fruit d'une réflexion collective menée avec l'ensemble de ses communautés, le manifeste de l'École (cf. Site internet école) définit le positionnement de l'école et ses valeurs : l'urgence de former des architectes capables d'invention, au service d'une manière plus durable, plus humaine et plus juste d'habiter le monde.